

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HAGENBACH

Réunion du 12 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 01 avril 2019 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy BACH, Maire.

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, SCHITTLY Benoît, 3^{ième} adjoint, Mmes FREY Caroline, ZINK Astride, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael.

Absents excusés: M. STEMMELEN Marc, 2^{ième} adjoint, Mme SCHULL Sandrine, M. BOESCH Eric, Mme BENJAMIN Carole, M. LIEBY Michel, MARTIN Claude.

Procurations : M. STEMMELEN Marc, 2^{ième} adjoint à M. SCHITTLY Benoit

Mme SCHULL Sandrine à Mme WERSINGER Monique

M. BOESCH Eric à M. ROCHEREAU Philippe

Mme BENJAMIN Carole à Mme ZINK Astride

ORDRE DU JOUR :

1. - Approbation du compte rendu du CM du 7 mars 2019
2. - Compte de gestion du percepteur
3. - Compte administratif 2018 – budget principal
4. - Affectation du résultat de l'exercice 2018 – budget principal
5. - Impôts locaux : vote des taux
6. - Budget primitif – budget principal 2019
7. - Compte administratif 2018 - budget annexe lotissement
8. - Budget primitif – budget annexe lotissement 2019
9. - Hangar communal : réalisation d'un dallage en béton armé et pose d'un caniveau
10. - Réfection de l'entrée de la rue ND des moissons
11. - CLUB HOUSE – raccordement du bâtiment au réseau d'assainissement et au téléphone
12. - Lotissement Au cœur des champs – travaux de finitions
13. - Renouvellement du matériel informatique
14. - Remplacement d'éclairage de sécurité
15. - Renouvellement du marché d'assurance statutaire

Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 7 MARS 2019

Le Procès-verbal de la dernière séance a été communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal qui l'a lu et adopté.

2.- COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le percepteur de Dannemarie et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du percepteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre, adopte le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2018.

3.- COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le code des communes et notamment les articles 1 121-27, L 241-1 à L.241-6, R 241-1 à R 241-33,
Vu la délibération en date du 13 avril 2018 approuvant le Budget Primitif 2018, le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018,

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. ROCHEREAU Philippe, élu à l'unanimité Président de séance conformément à l'article L.121-13 du Code des Communes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	396 005.21 €	516 601.43 €
	Section d'investissement	115 909.51 €	407 322.51 €
Reports de l'exercice 2017	Report en section de fonctionnement (002)		96 166.06 €
	Report en section d'investissement (001)	268 341.20€	0 €
	TOTAL (réalisations + reports)	780 255.92 €	1 020 090.00€
Restes à réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement	0 €	0 €
	Section d'investissement	0 €	0 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	0 €	0 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	396 005.21 €	612 767.49 €
	Section d'investissement	384 250.71 €	407 322.51 €
	TOTAL CUMULE	780 255.92 €	1 020 090.00 €
	total ligne 001		23 071.80 €
	total ligne 002		216 762.28 €

4.- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal de HAGENBACH, réuni sous la présidence de Guy BACH, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	120 596.22 €
B. Résultats antérieurs reportés	96 166.06 €
C. Résultat à affecter (=A+B)	216 762.28 €

Section d'Investissement

D. Solde d'exécution de la section d'investissement	+ 23 071.80
---	-------------

Restes à réaliser - Dépenses -	Restes à réaliser - Recettes -	Solde des restes à réaliser
0	0	0

F. Besoin de financement à la section d'investissement (= D+E)	0
--	---

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Décide d'affecter au budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

1°) – Affectation en réserves R 1068 en investissement (C = G+H) G = au minimum couverture du besoin de financement F	0
--	---

2°) H. Report en fonctionnement R 002	216 762.28
---------------------------------------	------------

5.- IMPOTS LOCAUX : VOTE DES TAUX

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
 Vu la loi des finances annuelles,
 Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour 2019.
 Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **221 772.00 €**,
 Après avis de la commission des finances,
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre,
 Fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit:

	Bases d'imposition effectives 2018	Taux de références communaux 2018	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Taux 2019	Produits 2019	Variation des taux 2019
TH	882 671	14.10 %	935 600	14.10 %	131 920	0%
TFB	637 799	11.89 %	669 300	11.89 %	79 580	0%
TFNB	19 472	52.14 %	19 700	52.14 %	10 272	0%
CFE						
Total					221 772	

6.- BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-là L.2342-2 ;
 Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 ;
 Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif ;

Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,
 Adopte le budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	270 423.15 €	270 423.15 €
Fonctionnement	665 034.28 €	665 034.28 €

Précise que le budget de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 (classement par nature).

7.- COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Vu le code des communes et notamment les articles 1 121-27, L 241-1 à L.241-6, R 241-1 à R 241-33,
 Vu la délibération en date du 11 avril 2018 approuvant le Budget Primitif du Budget Annexe « Lotissement » 2017, le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018,

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. ROCHEREAU Philippe, élu à l'unanimité Président de séance conformément à l'article L.121-13 du Code des Communes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Adopte le compte administratif du Budget Annexe « Lotissement » de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	50 000.00 €	- €
	Section d'investissement	- €	- €
Reports de l'exercice 2017	Report en section de fonctionnement (002)	- €	146 914.94 €
	Report en section d'investissement (001)	- €	- €
	TOTAL (réalisations + reports)	50 000.00 €	146 914.94 €
Restes à réaliser à reporter en 2018	Section de fonctionnement	- €	6 400.00 €
	Section d'investissement	- €	- €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	- €	6 400.00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	50 000.00 €	153 314.94 €
	Section d'investissement	- €	- €
	TOTAL CUMULE	50 000.00 €	153 314.94 €

8.- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget annexe au budget primitif 2019 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Adopte le budget annexe du budget annexe « Lotissement » de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	103 314.94 €	103 314.64 €

9.- HANGAR COMMUNAL : REALISATION D'UN DALLAGE EN BETON ARME ET POSE D'UN CANIVEAU

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité approuve le devis de l'entreprise HD Constructions, Cité de l'habitat, route de Thann 68460 LUTTERBACH (moins disant des entreprises consultées) pour un montant de 13 032.00 HT soit 15 638.40 TTC. Ce devis concerne le décapage, le remblaiement, la fourniture et pose d'un caniveau et la réalisation d'un dallage en béton armé. Cette dépense sera imputée à l'article 21318 du budget primitif 2019.

10.- REFECTON DE L'ENTREE DE LA RUE ND DES MOISSONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité approuve le devis de l'entreprise EUROVIA, 18 rue de Pfastatt 68264 KINGERSHEIM (moins disant des entreprises consultées) pour un montant de 13 982.25 HT soit 16 778.70 TTC. Ce devis concerne le décroutage des enrobés, la pose d'un caniveau, de bordures en béton, de tuyau PVC, et regard béton, d'un tampon en fonte, la mise en œuvre d'enrobés et le marquage STOP au sol. Cette dépense sera imputée à l'article 2152 du budget primitif 2019.

11.- CLUB HOUSE – RACCORDEMENT DU BATIMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET AU TELEPHONE

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité approuve le devis de l'entreprise EUROVIA, 18 rue de Pfastatt 68264 KINGERSHEIM (moins disant des entreprises consultées) pour un montant de 29 736.00 HT soit 35 683.20 TTC. Ce devis concerne le terrassement et la pose de tuyaux de collecte des eaux usées et de regards de visite, de fourreaux et chambres PTT et du raccordement sur les réseaux existants. Cette dépense sera imputée à l'article 21538 du budget primitif 2019.

12.- LOTISSEMENT AU CŒUR DES CHAMPS – TRAVAUX DE FINITIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité approuve le devis de l'entreprise EUROVIA, 18 rue de Pfastatt 68264 KINGERSHEIM (moins disant des entreprises consultées) pour un montant de 41 607.10 HT soit 49 928.52 TTC. Ce devis concerne les travaux de finitions de la voirie du lotissement « Au Cœur des Champs » (rue des Prés) : pose de fil d'eau, mise à niveau de regards, rabotage et pose des enrobés, remblaiement du fossé par la pose d'un drainage enrobé de gravier. Cette dépense sera imputée à l'article 605 du budget primitif 2019.

13.- RENOUELEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'offre de l'entreprise Adequ@tionweb, 11 route d'Altkirch, 68560 HIRSINGUE pour un montant total de 4 394.34 HT soit 5 273.21 TTC. Ce devis concerne la fourniture de deux ordinateurs, d'un serveur de fichiers, la configuration et l'installation des deux postes et du serveur ainsi que le transfert des données. Cette dépense sera imputée à l'article 2183 du budget primitif 2019.

14.- REMPLACEMENT D'ECLAIRAGE DE SECURITE

Suite à la vérification des éclairages de sécurité dans les bâtiments communaux par la société DUBERNARD, il s'avère nécessaire de remplacer un certain nombre de BAES et télécommandes. Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'offre de l'entreprise STEMMELLEN FRERES S.A.R.L, 51 rue de Delle, 68210 HAGENBACH pour un montant total de 1 986.64 HT soit 2 383.97 TTC. Ce devis concerne le remplacement de plusieurs BAES en LED et télécommandes dans divers bâtiments communaux. Cette dépense sera imputée à l'article 21318 du budget primitif 2019.

15.- RENOUELEMENT DU MARCHE DE L'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire expose :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant tout ou partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

La Collectivité charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.
Autorise le Maire à signer les actes y afférent.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE HAGENBACH
Séance du 12 avril 2019

Ordre du jour :

1. - Approbation du compte rendu du CM du 7 mars 2019
2. - Compte administratif 2018 – budget principal
3. - Affectation du résultat de l'exercice 2018 – budget principal
4. - Impôts locaux : vote des taux
5. - Budget primitif – budget principal 2019
6. - Compte administratif 2018 - budget annexe lotissement
7. - Budget primitif – budget annexe lotissement 2019
8. - Compte de gestion du percepteur
9. - Hangar communal : réalisation d'un dallage en béton armé et pose d'un caniveau
10. - Réfection de l'entrée de la rue ND des moissons
11. - CLUB HOUSE – raccordement du bâtiment au réseau d'assainissement et au téléphone
12. - Lotissement Au cœur des champs – travaux de finitions
13. - Renouvellement du matériel informatique
14. - Remplacement d'éclairage de sécurité
15. - Renouvellement du marché d'assurance statutaire

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procuration
BACH Guy	Maire		
ROCHEREAU Philippe	1 ^{er} Adjoint		
STEMMELEN Marc	2 ^{ième} Adjoint	Absent excusé	Procuration à SCHITTLY Benoît
SCHITTLY Benoît	3 ^{ième} Adjoint		
LIEBY Michel	Conseiller municipal	Absent excusé	
FREY Caroline	Conseillère municipale		
ZINK Astride	Conseillère municipale		
WERSINGER Monique	Conseillère municipale		
BOESCH Eric	Conseiller municipal	Absent excusé	Procuration à ROCHEREAU Philippe
WERSINGER Michael	Conseiller municipal		
BENJAMIN Carole	Conseillère municipale	Absent excusé	Procuration à ZINK Astride
MARTIN Claude	Conseiller municipal	Absent excusé	
SCHULL Sandrine	Conseillère municipale	Absent excusé	Procuration à WERSINGER Monique